



Cité provençale Tarascon

Note de présentation du Budget Primitif 2023 (En application de l'article n°107 de la loi NOTRe)

Sommaire

I Section de fonctionnement

- 1 Recettes réelles
- 2 Dépenses réelles

II Section d'investissement

- 1 Présentation de l'équilibre de la section d'investissement
- 2 Dépenses réelles
- 3 Construction du financement disponible

I Section de fonctionnement

1- Les recettes réelles de fonctionnement :

Les produits de fonctionnement hors opérations d'ordre et reprise du résultat 2022 s'établissent à 22 476 660.34 € soit une augmentation de 1 097 739.22 € (+5.13 %) par rapport au BP 2022.

L'évolution des produits de fonctionnement est la suivante :

<u>Recettes Réelles de Fonctionnement</u>			
Chapitre	BP 2023	BP 2022	Evolution BP 2023 / BP 2022
013 Atténuation de Charges	198 060,34	179 921,11	18 139,23
70 Produits des services, du domaines et ventes diverses	801 100,00	630 000,00	171 100,00
73 Impôts et taxes	18 138 700,00	17 636 000,00	502 700,00
74 Dotations et Participations	3 122 400,00	2 493 600,00	628 800,00
75 Autres produitss de gestion courante	211 400,00	196 400,00	15 000,00
76 Produits financiers	5 000,00	3 000,00	2 000,00
77 Produits exceptionnels		240 000,00	- 240 000,00
Total	22 476 660,34	21 378 921,11	1 097 739,23

Présentation sous forme de diagramme : ressources de fonctionnement.

Budget primitif 2023					
Recettes réelles de fonctionnement (k€)					
Variation BP 2023 / BP 2022 (hors reprise resultat) : 5,13 %					
		2023	Evolution %	2022	
	73	Contribution directe (Ménage)	7 483	6,63	7 018
	73	A.C. et D.S.C.	9 423	0,10	9 413
	73	Impôts divers	1 233	2,32	1 205
	74	DGF (Dotation forfaitaire + DSU)	700	10,41	634
	74	Dotations et subventions	2 422	30,26	1 860
	013+70+75+76+77	Autres Ressources	1 216	- 2,70	1 249
		Sous-Total (hors reprise résultat)	22 477	5,13	21 379
	002	Excédent fonctionnement reporté	2 403		4 546
		Total Recettes réelles	24 880	- 4,03	25 925

- **013 - Atténuation de charges.**

Les atténuations de charges d'un montant 198 060.34 € sont en augmentation de 18 139 € en comparaison du Budget Primitif 2022. Elles correspondent aux remboursements pour maladie et maternité de l'ensemble du personnel et à la mise à disposition d'un agent au SDIS. Pour information, ce prévisionnel est établi à partir de la moyenne des réalisations des deux derniers exercices.

- **70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses.**

Les produits des services représentent 801 100 € soit 3.56 % des recettes réelles de fonctionnement (RRF), ils sont en progression de 27.16% par rapport à 2022 (+ 171 000 €). Ils enregistrent l'ensemble des prestations payantes mises à la disposition des administrés de notre commune : crèche, halte-garderie, EMS, Château, Théâtre...

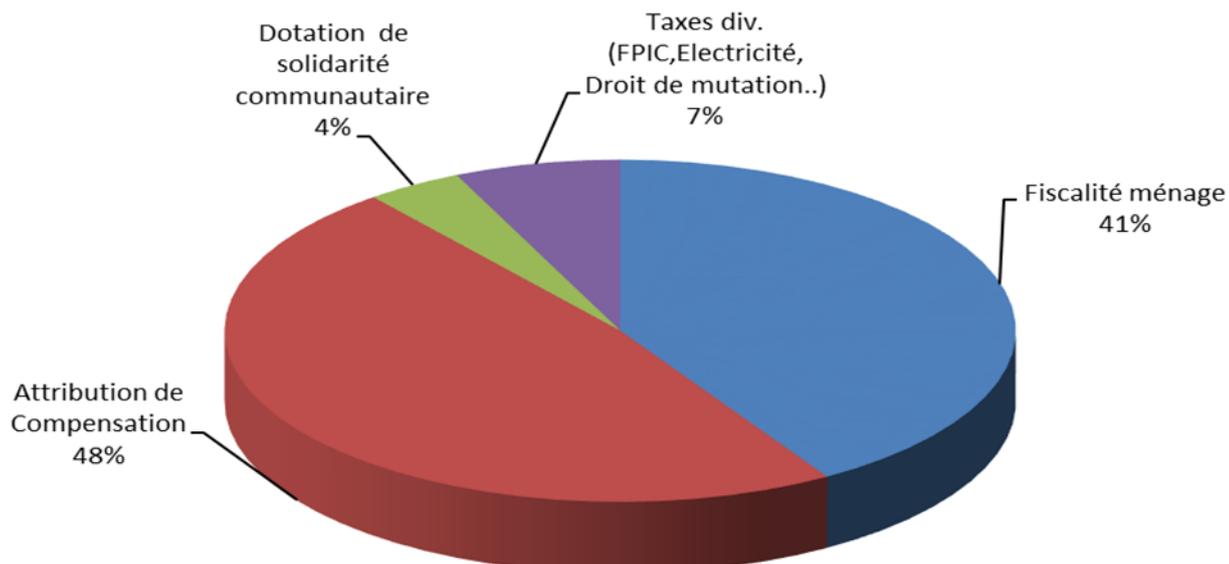
Pour information l'augmentation de ce chapitre provient des droits d'entrée au théâtre (+45 000 €) relatif à sa réouverture en 2022, des droits d'entrée et achats au comptoir au château (+45 000 €) correspondant au niveau de ses recettes d'avant Covid, du produits des cantines scolaires (+ 69 000 €) suite à une progression des enfants cantiniers et à la revalorisation du prix repas l'année dernière et enfin aux produits d'occupation du domaine public (+12 000 €) de nouvelles infrastructures de télécommunications s'étant implantées sur notre territoire.

- **73 - Impôts et taxes.**

Les impôts et taxes sont de 18 138 700 € et représentent 80.80 % des produits réels de fonctionnement. Ils sont en progression de 502 700 € par rapport à 2022.

Détail Impôts et Taxes				
	Année 2023	Année 2022	Evol. %	Evol. Volume
Fiscalité ménage	7 483 000,00	7 018 000,00	6,63	465 000,00
Attribution de Compensation	8 707 700,00	8 698 000,00	0,11	9 700,00
Dotation de solidarité communautaire	715 000,00	715 000,00	0,00	0,00
Taxes div. (FPIC, Electricité, Droit de mutatio	1 233 000,00	1 205 000,00	2,32	28 000,00
Impôts & taxes	18 138 700,00	17 636 000,00	2,85	502 700,00

Répartition Impôts et taxes BP 2023



Les impôts locaux atteignent un montant de 7 483 000 € (contre 7 018 000 € au budget 2022) soit une augmentation de 465 000 € qui provient essentiellement du coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales qui est proportionnelle à l'inflation et représente pour l'année 2023 → + 7.1 %.

Pour information les taux de taxe foncière pour le bâti et le non bâti restent inchangés par rapport à l'année 2022 et sont respectivement de 38.88 % et 58.16 %.

L'Attribution de Compensation versée par notre Intercommunalité s'élève à 8 707 700 €, soit une augmentation de 9 700 € par rapport au BP 2022, suite à une sous-estimation des charges transférées à la Communauté d'Agglomération ACCM concernant la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines ».

La Dotation de Solidarité Communautaire reste stable par rapport à 2022 et représente un montant de 715 000 euros.

Enfin la fiscalité indirecte représente 1 233 000 € (contre 1 205 000 € au budget 2022) soit une augmentation de 28 000 €.

Cette augmentation s'analyse de la manière suivante :

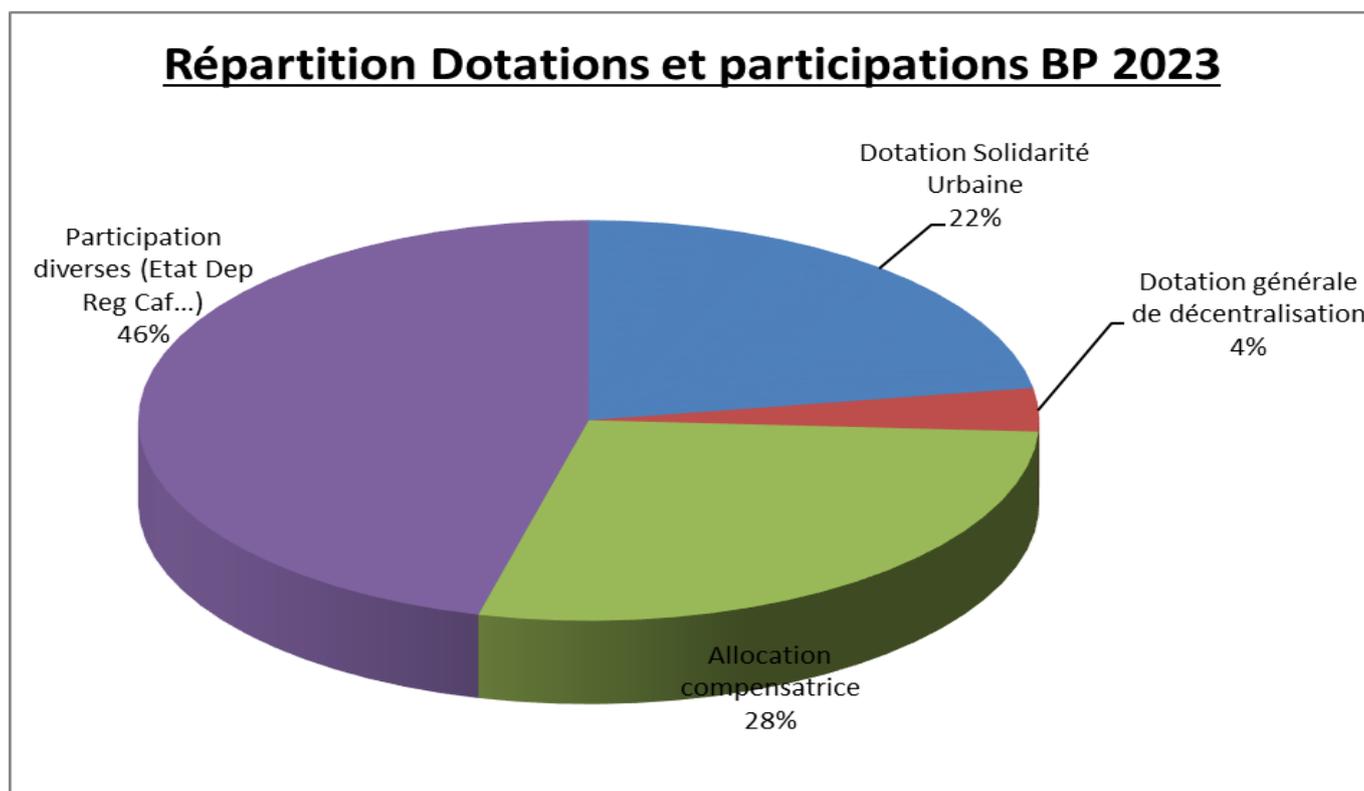
- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal + 15 000 €,
- Taxe sur la consommation Finales d'Electricité - 20 000 €, celle-ci étant corrélée à la base KWh consommé, estimé à - 7%,
- Taxe additionnelle aux droits de mutation + 30 000 €. Cette prévision a été revue à la hausse au regard de la moyenne des réalisations très dynamiques des quatre derniers exercices qui s'établie à 514 000 € avec une inscription à hauteur de 450 000 € afin de tenir compte de la volatilité des ventes immobilières sur notre territoire.

Les autres recettes de ce poste à savoir : Droits de place, Taxe Locale sur les Pylônes Electriques et Taxe Locale sur la Publicité Extérieure restent stables par rapport à 2022.

- **74 - Dotations et participation.**

Les dotations et subventions s'élèvent à 3 122 400 € et représentent 13.89 % des produits réels de fonctionnement. Elles sont en progression de 628 800 € par rapport à 2022.

Détail Dotations et Participations				
	Année 2023	Année 2022	Evol. %	Evol. Volume
Dotation Solidarité Urbaine	700 000,00	634 000,00	10,41	66 000,00
Dotation générale de décentralisation	109 000,00	109 000,00	0,00	0,00
Allocation compensatrice	875 000,00	816 000,00	7,23	59 000,00
Participation diverses (Etat Dep Reg Caf...)	1 438 400,00	934 600,00	53,91	503 800,00
Dotations & participation	3 122 400,00	2 493 600,00	25,22	628 800,00



La progression de ce chapitre s'analyse de la manière suivante :

- Dotation de Solidarité Urbaine d'un montant de 700 000 euros évolue dans les mêmes proportions que l'enveloppe nationale de la DSU qui a été abondée de 90 millions cette année et représente donc pour la commune de Tarascon une augmentation de 66 000 euros par rapport au BP 2022.

- Allocations Compensatrices, estimées à 875 000 €, sont en augmentation de 59 000 € par rapport à 2022 et correspond essentiellement comme évoqué précédemment pour la fiscalité, à l'application du coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales + 7.1 % uniquement sur les bases de foncier bâti.

- Participations de l'Etat, d'un montant de 746 700 €, évoluent de 553 800 € par rapport au BP 2022.

Cette forte progression provient essentiellement de la dotation « filet de sécurité inflation » votée lors de la loi de finances rectificative afin de permettre aux collectivités territoriales de faire face à la forte augmentation des coûts de l'énergie et à la réévaluation du point d'indice intervenue au 1er juillet 2022. Cette dotation est estimée pour la commune à 600 000 €.

Pour information et à titre de comparaison l'inscription budgétaire du coût de l'énergie 2023 a été multipliée par 3.40 au regard du BP 2021 et par 2.15 vis-à-vis du BP 2022, soit une augmentation de 1 751 000 (+240%) entre le BP 2023 et BP 2021.

La Dotation Générale de Décentralisation quant à elle, reste stable pour s'établir à un montant de 109 000 euros.

- Subvention du Conseil Régional : 10 000 € pour l'utilisation des équipements sportifs. Ce prévisionnel reste identique à celui du BP 2022.

- Subventions du Conseil Départemental : 85 700 €, enregistre une diminution de 40 000 € correspondant à une subvention exceptionnelle versée en 2022 pour la réouverture du théâtre municipal, les autres subventionnements liés aux activités sport et jeunesse, petite enfance et festivités restent stables vis-à-vis de l'année précédente.

- Subventions de la Caisse d'Allocations Familiales : 705 000 €, en baisse de 10 000 € suite à une surestimation au BP 2022 vis-à-vis des nouvelles conditions de subventionnement du Contrat Territorial Global venu se substituer l'année dernière au Contrat Enfance Jeunesse.

- **75 - Autres produits de gestion courante.**

Ce chapitre, enregistre les revenus des locations immobilières d'un montant de 211 400 € (contre 196 400 € en 2022). Ce prévisionnel est établi sur la base des encaissements de l'exercice 2022, ainsi l'augmentation de 15 000 € sur ce chapitre provient de locations de commerces supplémentaires dans le cadre de la redynamisation du centre ancien.

- **76 - Produits financiers.**

Les produits financiers représentent 5 000 € et correspondent aux revenus des valeurs mobilières acquises auprès de la CNR

- **77 Produits exceptionnels.**

Aucune inscription sur ce chapitre pour l'exercice 2023. Pour information la diminution de 240 000 € constatée par rapport au budget précédant correspond à une recette exceptionnelle liée à une opération d'optimisation de nos taxes foncières pour les exercices 2016 à 2021.

2- Les Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) représentent 22 494 600 €. Elles sont en augmentation de 1 959 600 € par rapport au budget 2022 (+9.54 %).

Dépenses Réelles de Fonctionnement			
Chapitre	BP 2023	BP 2022	Evolution BP 2023 / BP 2022
011 Charges à caractère général	6 343 600,00	4 694 000,00	1 649 600,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	12 930 400,00	12 370 000,00	560 400,00
014 Atténuation de produits	17 000,00	314 000,00	- 297 000,00
65 Autres charges de gestion courante	3 087 200,00	3 024 800,00	62 400,00
66 Charges financières	106 400,00	122 200,00	- 15 800,00
67 Charges exceptionnelles	10 000,00	10 000,00	-
Total	22 494 600,00	20 535 000,00	1 959 600,00

Présentation sous forme de diagramme : Charges de fonctionnement

Budget primitif 2023						
Dépenses réelles de fonctionnement (k€)						
Variation BP 2023 / BP 2022 : + 9,54 %						
		2023	Evolution %	2022		
	011	Charges à caractères général	6 344	35,14	4 694	
	012	Charges de personnel	12 930	4,53	12 370	
	014	Atténuations de produits	17	- 94,59	314	
	65	Autres charges de gestion	3 087	2,06	3 025	
	66	Charges financières (contraction ICN)	106	- 12,93	122	
	67	Charges exceptionnelles	10	-	10	
	Total Dépenses réelles		22 495	9,54	20 535	

- **011 - Charges à caractère général.**

Ce Chapitre d'un montant total de 6 343 600 € soit 28.20 % des DRF, cumule les dépenses de fluides, fournitures, prestations de services, entretien de bâtiments, de véhicules... Il est en augmentation de 1 649 600 € (+35.14 % par rapport au BP 2022).

Pour information, cette augmentation provient essentiellement des dépenses de fluide (électricité – gaz) qui progressent de 118 % (+ 1 340 000 €), mais également et en moindre proportion de la réouverture du Théâtre municipal en année pleine (+79 000 €), des prestations de cantine scolaire (+ 65 000 €) suite à l'augmentation du nombre d'élèves cantiniers et de la révision du prix du repas, de l'externalisation du nettoyage de la médiathèque et du théâtre (+ 60 000 €), de l'assurances dommages aux biens et responsabilité civile (+ 54 000 €). Enfin nous pouvons constater une stabilité sur l'ensemble des autres natures comptable de ce chapitre afin de contenir le cout de l'inflation compensé en partie par une diminution des dépenses liées au festivités.

- **012 - Charges de personnel.**

Les charges de personnel s'établissent à 12 930 400 € et représentent déduction faite des atténuations de charges 56.60 % des DRF. Elles sont en augmentation de 4.53 % par rapport au BP 2022 soit + 560 400 €.

Cette augmentation provient essentiellement des points suivants :

- La mesure mise en œuvre en juillet 2022 par l'Etat relative au dégel du point d'indice représente en année pleine pour l'année 2023 une augmentation de 176 000 €.
- Les différents recrutements pour assurer le bon fonctionnement du théâtre et de la Maison Multi-Accueil regroupant les services Petite Enfance et Médiathèque pour un montant estimé à 350 000 €.
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) est estimé à 130 000 € (revalorisation indiciaire, reclassements, évolutions de carrière, régime indemnitaire).
- Le versement des Allocations de Retour à l'Emploi progresse de 54 000 € (2 nouveaux bénéficiaires)

L'ensemble de ces augmentations est en partie compensé par le solde des entrées/sorties des fonctionnaires pour l'année 2023(- 95 000€) et la renégociation du contrat d'assurance statutaire du personnel (- 90 000 €).

- **014 - Atténuations de produits.**

Ce chapitre d'un montant de 17 000 € est en diminution de 297 000 € par rapport au budget 2022.

La forte baisse ce chapitre correspond à l'exonération de notre contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

En effet le code général des collectivités territoriales dans son article L2336-3 III exempte de prélèvement au FPIC les 250 premières communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine, classées en fonction d'un indice synthétique calculé sur la base de critères sociaux et financiers. Pour information notre commune est classée cette année au 244^{ème} rang.

- **65 - Autres charges de gestion courante.**

Les autres charges de gestion courante atteignent 3 087 200 € (13.72 % du budget), elles sont en augmentation de 62 400 € en comparaison du BP 2022,

Pour information les contributions les plus importantes de ce chapitre sont :

- Contribution au service incendie : 1 031 000 € (+ 58 000 € / BP2022)
- Contribution au SIVU Piscine : 350 000 € (Contre 400 000 € habituellement en accord avec la commune de Beaucaire)
- Autres contributions et cotisations (PIDAF, PNR Alpilles, SICAS, SI2VB) : 105 500 €
Forfait communal versé aux écoles privées (Petit castelet et Sainte Marthe) : 268 000 € (+18 000 € / BP 2022)
- Subvention au CCAS : 480 000 €. (+ 20 000 € / BP 2022)
- Subventions aux associations : 523 000 € (identique au budget 2022).

- **66 - Charges financières.**

Les charges financières qui correspondent au remboursement des intérêts de la dette sont de 106 400 € (0.47% des DRF), elles sont en diminution de 15 800 € par rapport au BP 2022.

- **67- Charges exceptionnelles.**

Les charges exceptionnelles représentent 10 000 € et reste stable par rapport au prévisionnel 2022. Ce Chapitre depuis la mise ne place de l'instruction M57, enregistre uniquement en opérations réelles les dépenses d'annulations de titres sur exercices antérieurs, les autres dépenses exceptionnelles ayant été transférées au chapitre 65.

Section d'investissement

1- Présentation des grands équilibres de la section d'investissement

Les dépenses et recettes réelles d'investissement 2023, y compris les restes à réaliser de l'exercice 2022 (Dépenses reportées : 8 530 176.13 € et Recettes reportées : 4 177 485.53 €) ainsi que le solde des opérations d'ordre qui correspond à l'autofinancement que la commune réussit à dégager sur sa section de fonctionnement soit 2 3985 400 € (cumul des Amortissement 1 409 400 € + Virement de la section de fonctionnement 1 066 300 € - Amortissement subvention 90 300 €) s'équilibre pour un montant total de 20 684 676.13 €

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
16 Emprunts et dettes assimilées	1 070 000,00	10 Dotations	1 766 000,00
20 Immobilisations incorporelles	260 000,00	1068 Affectation du résultat	3 932 796,12
204 Subventions d'équipement versées	676 000,00	13 Subventions d'investissement	5 075 300,00
21 Immobilisations corporelles	4 899 900,00	16 Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00
23 Travaux en cours	5 025 300,00	23 Immobilisation en cours (Avance forfaitaire)	100 000,00
27 Autres immobilisations financières	33 000,00	27 Autres immobilisations financières	
45,, Travaux pour cpte de tiers	100 000,00	024 produits des cessions	137 500,00
Report Dépenses 2021	8 530 176,13	45,, Travaux pour cpte de tiers	100 000,00
		001 Résultat d'investissement reporté	419 894,48
		Report Recettes 2021	4 177 485,53
		28 Amortissement	1 409 400,00
139 Amortissements	90 300,00	021 Virement de la section de fonctionnement	1 066 300,00
Total	20 684 676,13	Total	20 684 676,13

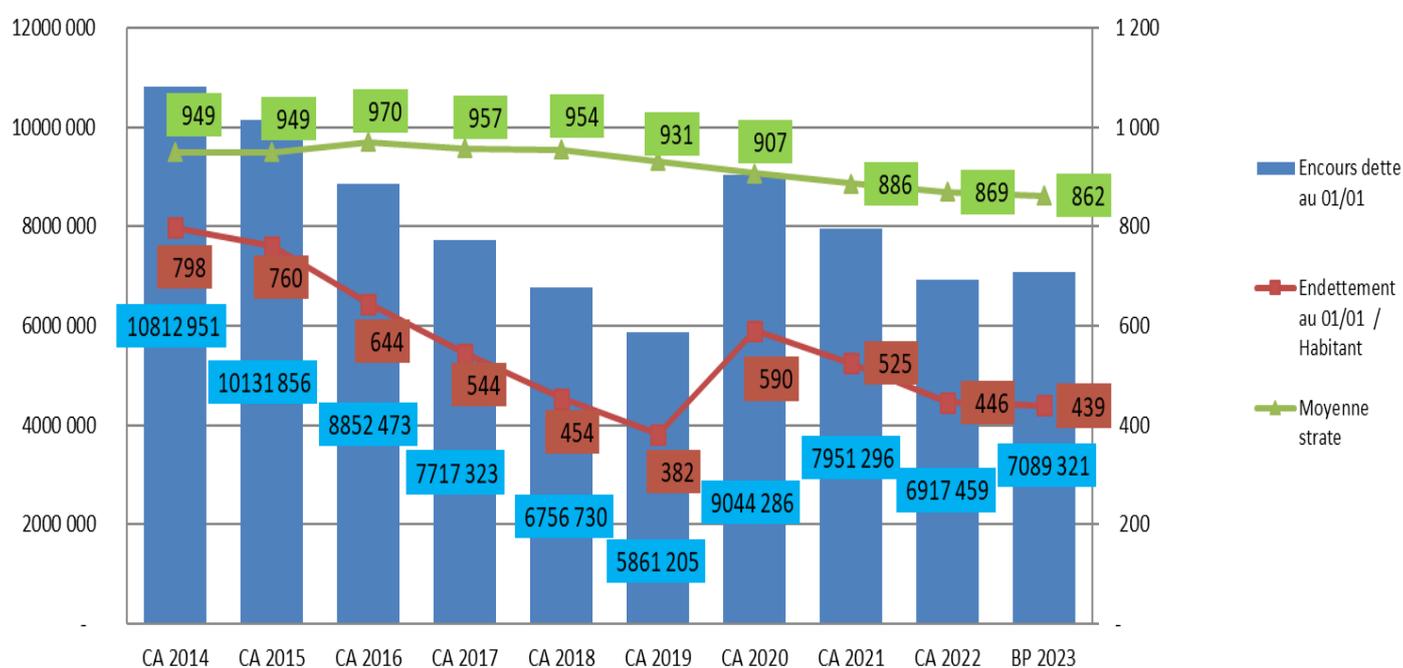
2 - les dépenses réelles d'investissement

- 16 - Emprunts et dettes.

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 1 070 000 €, en progression de 40 000 € par rapport au BP 2022. Cette hausse correspond au remboursement en année pleine de l'emprunt contracté auprès de la Banque postale, l'année 2022 n'ayant supporté que 3 trimestres.

Pour information notre stock de dette au 1^{er} janvier 2023 s'établit à 7 089 321 € soit un endettement par habitant sur notre commune de 439 € alors qu'il se situe à 862 € / habitant dans les communes de même strate.

Evolution encours de dette et désendettement par habitant



- **20-21-23-27-45- Participations - Dépenses d'équipement - Travaux pour compte de tiers - exercice 2023**

L'ensemble des dépenses d'équipement, études, acquisitions, participations et travaux pour compte de tiers de l'exercice 2023 hors reports s'élèvent à 10 994 200 €.

Les dépenses principales hors Restes à Réaliser sont :

Chapitre	Nature Opération	Montant	Subvention
20	Preemption baux commerciaux	120 000,00	X
Total 20	Sous-Total Chapitre 20	120 000,00	
207	Subventions ravalement façades	380 000,00	X
204	Confortement Bagnolette	129 000,00	
205	Part SMED Av.Salengro/Desanat e	75 000,00	
206	Subventions OPAH	70 000,00	
Total 204	Sous-Total Chapitre 204	274 000,00	
21	Acquisition immobilière 39 Boulevard Itam	173 000,00	X
21	Acquisitions immobilières	425 000,00	X
21	Travaux de proximité Aménagement Avenue 8 mai 1945	120 000,00	X
21	Travaux de proximité Chemin mas de Bosc	120 000,00	X
21	Travaux de proximité Paris arrière du Panoramique	120 000,00	X
21	Travaux de proximité Réfection cours de tennis	120 000,00	X
21	Travaux de proximité Rue Cité Branly	120 000,00	X
21	Travaux de proximité Rue Paul Bonhore	120 000,00	X
21	Travaux de proximité Chemin mas de provence	120 000,00	X
21	Restauration Chapelle de Lansac	500 000,00	X
21	AP / CP Programme rénovation Eclairage public	950 000,00	X
21	Création réseau EU Ecl Giono / Pagnol	71 000,00	
21	Installation pompe à chaleur vestiaire Stade St Georges	65 000,00	
21	Acquisition véhicule laveuse de rue	120 000,00	
21	Travaux batiments Communaux	220 000,00	
21	Rénovation locaux commerciaux	300 000,00	X
21	Vidéoprotection voie publique	120 000,00	X
21	Projet Territoires éducatifs numériques	80 000,00	X
21	Acquisition matériels et équipements scéniques Théâtre	66 000,00	X
Total 21	Sous-Total Chapitre 21	3 930 000,00	
23	AP / CP Boulevard Gambetta	2 114 000,00	X
23	AP / CP Maison du Bel Age	801 000,00	X
23	AP / CP Rénovation énergétique écoles communales	550 000,00	X
23	AP / CP Maison Multi Accueil	450 000,00	X
23	AP / CP Réhabilitation et extension école Jean Macé	285 200,00	X
23	AP / CP Aménagement quartier Ferrages NPNRU	195 100,00	X
23	Marché Travaux de voirie	250 000,00	
23	Diagnostic énergétique batiments communaux	110 000,00	X
Total 23	Sous-Total Chapitre 23	4 755 300,00	

Détail AP / CP - Plan Pluriannuel

Révision AP/CP						
N° AP	Libellé	AP (Autorisation de Programme)	CP (Crédits de paiement antérieurs)	CP (Crédits de Paiement)		
				2023	2024	2025
2	Maison Multi Accueil	10 523 000	10 073 000	450 000		
3	Théâtre Municipal	3 384 800	3 384 800			
4	Boulevard Gambetta	5 384 000	3 270 000	2 114 000		
5	Maison du Bel Age	2 234 000	1 433 000	801 000		
6	Aménagement espaces public quartier Ferrages	4 013 400	116 400	195 100	2 338 200	1 363 700
7	Réhabilitation / extension Ecole Jean Macé	7 166 400	320 000	285 200	3 423 200	3 138 000
SOUS-TOTAL ACTUALISATION		32 705 600	18 597 200	3 845 300	5 761 400	4 501 700
Création AP/CP						
N° AP	Libellé	AP (Autorisation de Programme)	CP (Crédits de paiement antérieurs)	CP (Crédits de Paiement)		
				2023	2024	2025
8	Rénovation éclairage public	1 900 000	-	950 000	950 000	
9	Rénovation énergétique écoles communales	1 750 000	-	550 000	600 000	600 000
SOUS-TOTAL		3 650 000	0	1 500 000	1 550 000	600 000
TOTAL AP/CP		36 355 600	18 597 200	5 345 300	7 311 400	5 101 700

3 Construction du financement disponible pour les dépenses d'équipement.

BUDGET PRIMITIF 2023			
<u>Vue d'ensemble</u>			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (Réelles)		RECETTES (Réelles)	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Charges de gestion courante (011)	6 343 600,00	Atténuation de charges (013)	198 060,34
Charges de personnel (012)	12 930 400,00	Produits des services (70)	801 100,00
Attenuation de produits (014)	17 000,00	Impots et taxes (73)	18 138 700,00
Autres charges de gestion courante (65)	3 087 200,00	Dotations et subventions (74)	3 122 400,00
Charges financières (66)	106 400,00	Autres prod.de gestion courant (75)	211 400,00
Charges exceptionnelles (67)	10 000,00	Produits financiers (76)	5 000,00
		Résultat reporté Année 2022 :	2 403 339,66
TOTAL GENERAL	22 494 600,00	TOTAL GENERAL	24 880 000,00
Capacité d'Autofinancement Brute * :		2 385 400,00	
Remboursement Capital dette	1 070 000,00		
Capacité d'Autofinancement Nette *		1 315 400,00	

(* y compris dépenses & recettes exceptionnelles)

Financement disponible	
Capacité d'Autofinancement Nette :	1 315 400,00
Ressources propres d'investissement	
F.C.T.V.A. (Réalizations Année 2022 x 16,404%) :	1 676 000,00
Recette Travaux périls imminents	100 000,00
Taxe d'aménagement :	90 000,00
Remboursement avance forfaitaire	100 000,00
Amende Police :	100 000,00
Sous-total Cessions Immobilières	137 500,00
Total Subvention ETAT	566 100,00
Total Subvention Région	246 600,00
Total Subvention Conseil départemental	3 327 000,00
Total Autres subventions ACCM	835 600,00
Sous-total Subventions	4 975 300,00
EMPRUNT 2023	2 500 000,00
Financement disponible	10 994 200,00
Dépenses Réelles investissement 2022	10 994 200,00
Solde	0,00

La capacité d'autofinancement brute, c'est à dire avant incidence du remboursement du capital de la dette est de 2 385 400 € (RRF 24 880 000 € – DRF 22 494 600 €).

Après remboursement de l'annuité en capital des emprunts (1 070 000 €), nous obtenons une capacité d'autofinancement nette de 1 315 400 €.

Pour information - Article L1612-4 du CGCT : « Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. ».

A cette capacité d'autofinancement s'ajoutent le recours à l'emprunt dont le montant maximal s'établit à 2 500 000 € pour l'année 2023, ainsi que les ressources propres d'investissement soit : le fonds de compensation de la TVA (1 676 000 €), les recettes de périls imminents (100 000 €), la taxe d'aménagement (90 000 €), les amendes de police (100 000 €), les remboursements sur avances forfaitaires (100 000 €), les cessions immobilières (137 500 €) et enfin les subventions pour un montant total de 4 975 300 € dont plus de 66% provient du Conseil Départemental.

L'ensemble de ces ressources nous permettent donc de dégager un financement disponible de 10 994 200 € correspondant au montant des dépenses prévisionnelles d'équipement 2023.